

Fusillades de 1944 : les 7 israélites.

La mise en place du STO (Service du Travail Obligatoire), par la loi du 16 février 1943, concerne les jeunes des classes 1940, 1941 et 1942. Pour s'y soustraire, beaucoup vont rejoindre le maquis. Début 1944, le harcèlement est tel que la division Brehmer (appartenant à la Wehrmacht et non aux SS) est chargée de « mettre de l'ordre » en liquidant les maquis.

Le 26 mars, une première opération se déroule dans la forêt de la Double. Mais les maquis ont eu connaissance d'une probable offensive. Par petits groupes ils se sont repliés sur le sud du département. La population va faire les frais de la déception allemande. Arrestations, assassinats, viols vont ponctuer cette déferlante sauvage.

Le 4 avril, « à 3h du matin une division motorisée submerge le pays, fouillant les maisons, battant bois, champs et prairies à raison d'un homme tous les 10 m » relatera le maire de Saint-Laurent-des-Hommes. Les hommes sont interrogés « par une sorte de tribunal comprenant plusieurs SS, des membres de la Gestapo allemande de Bordeaux et la brigade du commissaire Poinseau (sic) également de Bordeaux ». Ces messieurs « possèdent une liste de « communistes » et une liste de « gaullistes » d'après laquelle ils orientent leurs interrogatoires », précise-t-il plus loin. Sur tous ceux qui sont amenés, sept ne reviendront pas. Juifs, ils seront fusillés à Souge